ART. 11 TER N° 312

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 312

présenté par M. François-Michel Lambert

ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La zoopornographie ne se limite pas à certains animaux. Il n'y a donc pas lieu de préciser. Amendements de clarification